

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 140

19 janvier 2016

SOMMAIRE

Acron LuxCo 4 S.C.A.	6709	JB Mac Nortance S.A.	6711
Acron Wien Prater S.C.A.	6709	Joker S.à.r.l.	6676
Aksa Management S.à r.l.	6705	JP Commercial XIII S.à r.l.	6676
AMS FinCo S.à r.l.	6677	K Agamemnon S.à r.l.	6702
Anglo American Amapa Investments	6706	Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l.	6674
Anglo American Investments 4	6696	Language Enterprises s.à r.l.	6674
Anglo American Investments 6	6698	Letterone Investment Holdings S.à r.l.	6690
Association des Femmes Polonaises au Luxembourg A.s.b.l.	6712	Lofta S.A.	6674
Ataraxie S.A.	6677	Luga Group S.à r.l.	6675
Atayo S.A.	6677	Mayora	6674
Atayo S.A.	6677	Mberp II (Luxembourg) 31 S.à r.l.	6700
Automotive Investments (Luxembourg) S.à r.l.	6685	MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l.	6700
Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l.	6677	McKesson International Holdings III S.à r.l.	6693
Business Consulting Performance	6715	MPEP Luxembourg Management S.à r.l.	6674
Corinne Sélection Sàrl	6708	O&M SCI	6718
Eresa S.à r.l.	6675	Richard-Group	6717
Greenfield S.à r.l.	6675	Rubik Ventures	6674
Guard Dynasty Holdings S.à r.l.	6678	Solyx Finances	6676
H.C. Construction S.à r.l.	6688	TDO Luxembourg 1 S.à r.l.	6675
HEE S.à r.l.	6704	VDP Services S.A.	6676
Immo Consul Construction S.à r.l.	6688	Vluximo S.A.	6676
IM SA	6687	Vodafone Enterprise Luxembourg S.A.	6675
Innoreal Investments S.A.	6689	Voltaire S.C.A.	6676

Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 64.042.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190313/9.
(150212797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Language Enterprises s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.841.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190335/9.
(150212813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Lofta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190346/9.
(150212678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Mayora, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 83.262.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190392/9.
(150213171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

MPEP Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.083.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190416/9.
(150212587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Rubik Ventures, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 119.544.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190511/9.
(150212451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

TDO Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 194.620.

Les comptes annuels au 31 Mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TDO Luxembourg 1 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190620/11.

(150213201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Vodafone Enterprise Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 68.302.

Le Bilan consolidé au 31 mars 2015 de la société mère, Vodafone Group Plc, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190647/11.

(150212808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Greenfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 141.138.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015190221/11.

(150212917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Eresa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 181.139.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015190179/11.

(150213063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Luga Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 2, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 145.010.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015190348/10.

(150212531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Solyx Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 127.691.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190593/9.
(150213188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Voltaire S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190648/9.
(150212736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

VDP Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 52.456.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190651/9.
(150212983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Vluximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 139.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190657/9.
(150212771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Joker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 31, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 59.409.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191110/9.
(150214070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

JP Commercial XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 163.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191111/9.
(150213543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Ataraxie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATARAXIE S.A.

Référence de publication: 2015191665/10.

(150215081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Atayo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.966.

Le Bilan au 31.03.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191666/10.

(150214669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Atayo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.966.

Le Bilan au 31.03.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191667/10.

(150215278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 159.863.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l.

Référence de publication: 2015191680/10.

(150214792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

AMS FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.916.

Rectificatif déposée le 23/09/15 sous no L150172337

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Novembre 2015.

AMS FinCo S.à r.l.

Marcus Jacobus Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2015191654/14.

(150215316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Guard Dynasty Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 201.310.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Guard Dynasty Holdings Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China, having its registered office at Suites 3202-04, 32/F ICBC, Tower 3, Garden Road, Hong Kong, registered with Companies Registry under number 649 09533-000-06-15-3 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 22nd October 2015.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Guard Dynasty Holdings S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

5.3. The sole shareholder may contribute to the Company as Capital Surplus and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all board meetings, including any held by telephone or video conference, shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members are attending including, if classes of managers have been designated, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been

designated then at least one Class A Manager and one Class B Manager must have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if classes of managers have been designated, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

Art. 13. Form. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution-Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2015.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company having a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) (the New Shares) each, and to fully pay up the New Shares together with a share premium by way of a cash payment in a total amount of USD 120,000.- (one hundred twenty thousand United States dollars).

The Sole Shareholder resolved to allocate:

- (i) an amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States dollars) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of USD 120,000.- (one hundred twenty thousand United States dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euro).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

- (b) the Sole Shareholder sets the number of managers (gérants) at 3 (three) managers;
- (c) the Sole Shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - (i) Mrs. Akiko BEDWICK, born on 13 July 1971 in Tokyo, Japan, and professionally residing at Cotam Advisory, c/o FAS, 9F, Wilson House, 19-27 Wyndham Street, Central Hong Kong, as class A manager;
 - (ii) Mrs. Sharon CALLAHAN, born 19 Oct 1966 in New York, United States of America and professionally residing at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and
 - (iii) Mr. Paul CLARKE, born on 16 September 1970 in Montreal, Canada, and professionally residing at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.
- (d) the Sole Shareholder establishes the registered office at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Guard Dynasty Holdings Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant en vertu du droit de la région administrative spéciale de la République Populaire de Chine de Hong Kong, ayant son siège social au Suites 3202-04, 32/F ICBC, Tower 3, Garden Road, Hong Kong, République Populaire de Chine, immatriculée auprès du Companies Registry sous le numéro 649 09533-000-06-15-3 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Guard Dynasty Holdings S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis d'Amérique), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux

propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que toutes réunions du conseil de gérance, incluant toutes celles tenues par téléphone ou par vidéo-conférence, se tiennent au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents et comprend, si des catégories de gérants ont été créées, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition, si des catégories de gérants ont été créées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, si des catégories de gérants ont été créées, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) chacune, et les libérer intégralement leur prix de souscription ensemble avec une prime d'émission au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de USD 120.000,- (cent vingt mille dollars américains).

L'Associé Unique a décidé d'allouer:

- (i) un montant de USD 20.000,- (vint mille dollars américains) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de USD 100.000,- (cent mille dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de USD 120.000,- (cent vingt mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentant par le certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, et le notaire le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 3 (trois);
- (b) L'Associé Unique nomme en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Mme Akiko BEDWICK, né le 13 juillet 1971 à Tokyo, Japon, et résidant professionnellement à Cotam Advisory, c/o FAS, 9F, Wilson House, 19-27 Wyndham Street, Central Hong Kong, en tant que gérant de catégorie A;
 - (ii) Mme Sharon CALLAHAN, né le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de Catégorie B; et
 - (iii) M. Paul CLARKE, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, et résidant professionnellement au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de Catégorie B.
- (c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire par son nom, prénom, usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34394. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182247/417.

(150202905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Automotive Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.536.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Automotive Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.536, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12th July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2306 of 28th September 2011 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27th September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2847 of 22nd November 2011.

The meeting is opened at 3.35 p.m with Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne Meurou, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 10 November 2015 to Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;

2. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

II.- That the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *in* varietur by the persons appearing.

III.- That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 10th November 2015:

“ **Art. 4. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Strassen.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Automotive Investments (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.536, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2306 du 28 septembre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2847 du 22 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 15.35 heures sous la présidence de Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Meurou, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au 10 novembre 2015:

« **Art. 4. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARTIGIANONE, C. GESCHWIND, A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. 1LAC/2015/31525. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015181902/106.

(150202899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

IM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.489.

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "IM SA", établie et ayant son siège à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 263 du 31 janvier 2012, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.489,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Patrice GRILLO, administrateur de société, demeurant à L-4392 Pontpierre, 8, rue d'Esch,

L'assemblée choisit comme scrutateur Patrice GRILLO, administrateur de société, demeurant à L-4392 Pontpierre, 8, rue d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 de statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts de la société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil et l'audit en entreprise, la gestion et la location de biens mobiliers et immobiliers.

La société a également pour objet toutes prestations de service administrative et comptable.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, GRILLO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 33697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182320/51.

(150202703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

H.C. Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ICC s.à R.L., Immo Consul Construction S.à r.l.)

Siège social: L-8049 Bertrange, 8, Rue de strassen.

R.C.S. Luxembourg B 192.335.

L'an deux mille quinze,

Le trente octobre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Ugur KAFACA, gérant technique, né à Camkoy (Turquie) le 4 janvier 1969, demeurant à F-54310 Homécourt, 9, rue Courbet

2) Monsieur Sinan KAFACA, étudiant, né à Saint-Dié-des Vosges (France) le 6 mai 1996, demeurant à F-54310 Homécourt, 9, rue Courbet

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «IMMO CONSUL CONSTRUCTION S.à r.l.» en abrégé: ICC S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 192 335, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3932 du 18 décembre 2014.

Ceci exposé, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3590 Dudelange, 9, Place de l'Hôtel de Ville, vers L-8049 Bertrange, 8, rue de Strassen, et de modifier par conséquent l'article cinq (5), alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège de la Société est établi à Bertrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.»

Deuxième résolution.

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société à responsabilité limitée de «Immo Consul Construction S.à r.l.» en abrégé ICC S.à r.l. en «H.C. Construction S.à r.l.» et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «H.C. Construction S.à r.l.»».

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ sept cents euros (700.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. KAFACA, S. KAFACA, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 novembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015182323/50.

(150203408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Innoreal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-surAlzette, 25, rue Audun.

R.C.S. Luxembourg B 81.701.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INNOREAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date 9 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1004 du 27 décembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 27 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 733 du 21 mars 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions sont nominatives.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Transfert du siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue d'Audun et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue Audun.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié comme suit:

En version française:

«Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

En version anglaise:

«The registered office is in Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35016. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182329/50.

(150202618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Letterone Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.075.824,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.082.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of October.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Letterone Holdings S.A., a société anonyme, with registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B176010,

being the sole shareholder of "Letterone Investment Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B181082, incorporated on 17 October 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2999 of 27 November 2013,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy dated 30 October 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 29 October 2015 not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder of the Company holds all twenty thousand and one (20,001) shares in issue in the Company and so decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to one million seventy five thousand eight hundred and twenty four United States Dollars (USD1,075,824) by the issue of one million fifty five thousand eight hundred and twenty three (1,055,823) new shares each with a nominal value of one United States Dollar (USD1) and a total issue price of four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791); subscription for such new shares by the sole shareholder of the Company and payment of the total issue price by the contribution in kind of claims; acknowledgement of the report of the board of managers of the Company on the valuation of such contribution in kind; approval of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital and the balance to the freely distributable share premium of the Company; consequential amendment of the first paragraph of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ 5.1. The Company has an issued share capital of one million seventy five thousand eight hundred and twenty four United States Dollars (USD1,075,824) represented by a total of one million seventy five thousand eight hundred and twenty four (1,075,824) fully paid Shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.”

The foregoing having been approved, it was resolved as follows:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company to one million seventy five thousand eight hundred and twenty four United States Dollars (USD1,075,824) by the issue of one million fifty five thousand eight hundred and twenty three (1,055,823) new shares each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and a total issue price of four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791).

Thereupon, such new shares have been subscribed for by the sole shareholder of the Company, represented as aforementioned, and have been fully paid up by way of the contribution in kind consisting of claims of a total amount of four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791) against LIT VIP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 200215, whose registered office is at 1-3, Boulevard de la Foire, L - 1528, Luxembourg, held by the sole shareholder of the Company.

The sole shareholder of the Company resolved to approve the valuation of the contribution in kind at four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791) and to acknowledge the report on such contribution in kind from the board of managers of the Company dated 30 October 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it for registration, the conclusion of which reads as follows:

“The board of managers of the Company values the Contribution in Kind to be at least equal to the total subscription price of the New Shares to be issued by the Company and being USD4,271,753,791.”

Evidence of the transfer of the contribution in kind was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder of the Company resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital and the balance to the freely distributable share premium.

The sole shareholder of the Company finally resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the above agenda.

There being no further items on the agenda, the present decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,300.- .

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Letterone Holdings S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B176010,

étant l'associé unique de «Letterone Investment Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B181082, constituée le 17 octobre 2013 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2999 du 27 novembre 2013,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2015 (cette procuration devant être enregistrée avec le présent acte).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 octobre 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique de la Société détient la totalité des vingt mille et une (20.001) parts sociales émises dans la Société et par conséquent des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société à un million soixante-quinze mille huit cent vingt-quatre dollars des États-Unis (1.075.824 USD) par l'émission d'un million cinquante-cinq mille huit cent vingt-trois (1.055.823) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) et un prix total d'émission de quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD); souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et paiement du prix total d'émission par l'apport en nature de créances; prise d'acte du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de cet apport en nature; approbation de l'évaluation de l'apport en nature; affectation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social et du solde, à la prime d'émission librement distribuable de la Société; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. La Société a un capital social émis d'un million soixante-quinze mille huit cent vingt-quatre dollars des États-Unis (1.075.824 USD) représenté par un total d'un million soixante-quinze mille huit cent vingt-quatre (1.075.824) Parts Sociales intégralement libérées, d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1,00 USD) chacune et assorties des droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Ce qui précède ayant été approuvé, il a été décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un million soixante-quinze mille huit cent vingt-quatre dollars des États-Unis (1.075.824 USD) par l'émission d'un million cinquante-cinq mille huit cent vingt-trois (1.055.823) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) et un prix total d'émission de quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD).

À la suite de quoi, ces nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, et ont été intégralement libérées par l'apport en nature composé de créances d'un montant total de quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD) sur LIT VIP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 200215, dont le siège social se situe au 1-3, Boulevard de la Foire, L - 1528, Luxembourg, détenues par l'associé unique de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD) et de prendre acte du rapport sur cet apport en nature établi par le conseil de gérance de la Société en date du 30 octobre 2015, lequel restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci à l'enregistrement, dont la conclusion est la suivante:

«Le conseil de gérance de la Société évalue l'Apport en Nature à un montant au moins égal au prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales devant être émises par la Société et étant de 4.271.753.791 USD.»

Preuve du transfert de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique de la Société a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social et le solde, à la prime d'émission librement distribuable.

Enfin, l'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente décision a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015182375/145.

(150203200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 24.240,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.279.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of October.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. McKesson International Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-), with registered office at 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88499 ("McKesson International Capital"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 16 October 2015; and

2. McKesson International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-), with registered office at 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88501 ("McKesson International Holdings" and together with McKesson International Capital the "Shareholders"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 16 October 2015.

The proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the only shareholders of McKesson International Holdings III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand three hundred twenty Canadian Dollars (CAD 25,320.-), with registered office at 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, dated 25 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 November 2002 number 1634 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89279 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 6 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 April 2015 number 1056.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of two (2) Class A PESCOs held by McKesson International Capital S.à r.l. (the "Class A PESCOs Shares") and of twenty-five (25) ordinary shares held by McKesson International Holdings S.à r.l. (the "Ordinary Shares") and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class A PESCOs Shares and the Ordinary Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class A PESCOs Shares and the Ordinary Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds the Class A PESCOs and the Ordinary Shares, each with a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-).

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand eighty Canadian dollars (CAD 1,080.-) so as to reduce it from its current amount of twenty-five thousand three hundred twenty Canadian Dollars (CAD 25,320.-)

to twenty-four thousand two hundred forty Canadian Dollars (CAD 24,240.-) by cancellation of the Class A PESC's and the Ordinary Shares, each with a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-).

4. To amend article 6, first, second, third and fourth paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of the Class A PESC's Shares held by McKesson International Capital and of the Ordinary Shares held by McKesson International Holdings and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class A PESC's Shares and the Ordinary Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class A PESC's Shares and the Ordinary Shares by the Company, the Shareholders resolved to acknowledge that the Company holds the Class A PESC's Shares and the Ordinary Shares each with a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-).

Third resolution

The Shareholders further resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand eighty Canadian Dollars (CAD 1,080.-) so as to reduce it from its current amount of twenty-five thousand three hundred twenty Canadian Dollars (CAD 25,320.-) to twenty-four thousand two hundred forty Canadian Dollars (CAD 24,240.-) by cancellation of the Class A PESC's Shares and the Ordinary Shares, each with a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-).

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend article 6, first, second, third and fourth paragraph, of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The Company's share capital is represented by six hundred four (604) Ordinary Shares having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company's share capital is also represented by two (2) Class B PESC's having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid up.

The entire share capital of the Company thus amounts to twenty-four thousand two hundred forty Canadian Dollars (CAD 24,240.-) divided into six hundred six (606) Shares having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each.”

Fifth resolution

The Shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the Shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. McKesson International Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-), ayant son siège social au 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88499 («McKesson International Capital»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 octobre 2015; et

2. McKesson International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-), ayant son siège social au 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88501 («McKesson International Holdings») et ensemble avec McKesson International Capital, les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 octobre 2015.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de McKesson International Holdings III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de vingt-cinq mille trois cent vingt dollars canadiens (CAD 25.320,-), ayant son siège social au 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2002 sous le numéro 1634 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 89279 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 avril 2015 numéro 1056.

Les Associés susmentionnés reconnaissant être parfaitement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de deux (2) PESC's de Classe A détenus par McKesson International Capital S.à r.l. (les «PESC's de Classe A») et vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires détenues par McKesson International Holdings S.à r.l. (les «Parts Sociales Ordinaires») et de la détermination du prix des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires par les gérants de la Société.

2. Suite à l'approbation du rachat des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires par la Société, reconnaissance de la détention par la Société des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-).

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence de mille quatre-vingts dollars canadiens (CAD 1.080,-) pour le réduire de son montant actuel de vingt-cinq mille trois cent vingt dollars canadiens (CAD 25.320,-) à vingt-quatre mille deux cent quarante dollars canadiens (CAD 24.240,-), par annulation des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-).

4. Modification du premier, deuxième, troisième et quatrième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les points précédents.

5. Pouvoirs aux gérants de la Société en vue de l'accomplissement des points susmentionnés.

Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le rachat par la Société des PESC's de Classe A détenus par McKesson International Capital et des Parts Sociales Ordinaires détenues par McKesson International Holdings et d'approuver la détermination du prix des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires par les gérants de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires par la Société, les Associés ont décidé de reconnaître la détention par la Société des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'approuver la réduction du capital social de la Société à concurrence de mille quatre-vingts dollars canadiens (CAD 1.080,-) pour le réduire de son montant actuel de vingt-cinq mille trois cent vingt dollars canadiens (CAD 25.320,-) à vingt-quatre mille deux cent quarante dollars canadiens (CAD 24.240,-), par annulation des PESC's de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-).

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier, deuxième, troisième et quatrième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées.

En conséquence, ces paragraphes auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital émis.** Le capital social de la Société est représenté par six cent quatre (604) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Le capital social est aussi représenté par deux (2) PESCOs de Classe B ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrits et intégralement libérés.

La totalité du capital social de la Société s'élève donc à vingt-quatre mille deux cent quarante dollars canadiens (CAD 24.240,-) divisé en six cent six (606) Parts Sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) chacune.»

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de conféré aux gérants de la Société tous les pouvoirs nécessaires en vue de l'accomplissement des points susmentionnés.

Tout gérant de la Société est notamment habilité et autorisé à procéder au remboursement du capital aux Associés par paiements en espèce ou en nature, à en fixer la date ou à entreprendre toute autre formalité relative à un tel paiement ainsi que toute action nécessaire et utile en relation avec les résolutions susmentionnées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 novembre 2015. GAC/2015/9407. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182416/185.

(150202904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Anglo American Investments 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.154.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of October.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, acting as a proxyholder of the sole shareholder, ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies' House under number 5501205 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in London, on 30 October 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 4 (the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 107.154, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 790 of August 6, 2005.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated February 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1208 of May 14, 2012.

2° The share capital of the Company is fixed at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by four hundred (400) shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50) each;

3° The Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company (the “Liquidator”);

4° In such capacity, the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;

7° The Liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the Liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 17 Charterhouse Street, London, EC1N 6RA, UK.

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the undersigned notary’s office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trente octobre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l’associé unique, ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies’ House sous le numéro 5501205 (l’Associé Unique),

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

1° ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 4 (la “Société”), une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.154, constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 6 août 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1208 du 15 mai 2012.

2° Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000), représenté par un quatre cent (400) actions d’une valeur nominale cinquante US Dollars (USD 50) chacune.

3° Par la présente, l’Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

4° En cette qualité, l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Associé Unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Associé Unique;

7° Le Liquidateur et Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le Liquidateur et Associé Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à 17 Charterhouse Street, Londres, EC1N 6RA, UK.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 novembre 2015. GAC/2015/9409. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181941/101.

(150202913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Anglo American Investments 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.491.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of October.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, acting as a proxyholder of the sole shareholder, ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.501 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 October 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 6 (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.491, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 142 of February 8, 2007.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

2° The share capital of the Company is fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50) each;

3° The Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company (the "Liquidator");

4° In such capacity, the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;

7° The Liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the Liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 17 Charterhouse Street, London, EC1N 6RA, UK

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique, ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.501 (l'Associé Unique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 6 (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.491, constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 8 février 2007.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

2° Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50) chacune.

3° Par la présente, l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

4° En cette qualité, l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Associé Unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Associé Unique;

7° Le Liquidateur et Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le Liquidateur et Associé Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à 17 Charterhouse Street, Londres, EC1N 6RA, UK.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 novembre 2015. GAC/2015/9408. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181942/99.

(150202910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

**MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mberp II (Luxembourg) 31 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 199.839.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“Meyer Bergman European Retail Partners III Holdings S.à r.l.”, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 199747,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act the following:

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “MBERP II (Luxembourg) 31 S.à r.l.”, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 199839, (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 04, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda

1. Change of name of the Company from “MBERP II (Luxembourg) 31 S.à r. l.”. to “MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l.”;
2. Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association;
3. Acknowledgment of the resignation of Abdoulie Yorro Jallow as manager of the Company;
4. Appointment of Pierre Fontaine as manager of the Company; and
5. Transfer of the registered office of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “MBERP II (Luxembourg) 31 S.à r.l.” to “MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of association in order to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 4.** The name of the Company shall be “MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l.”.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. Abdoulie Yorro Jallow as manager of the Company effective as of the date of the present resolutions and grants him full and irrevocable discharge for the execution of his duties as manager of the Company until the date of his resignation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect Mr. Pierre Fontaine, with professional address at 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, born in Saint-Mard (Belgium) on 30 December 1966, as manager of the Company for an undetermined period of time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg to 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg with immediate effect.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

“Meyer Bergman European Retail Partners III Holdings S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199747,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (la “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter le suivant:

La partie comparante est l'associée unique (l'“Associé Unique”) de “MBERP II (Luxembourg) 31 S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199839 (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement de la dénomination sociale de la Société qui passe de “MBERP II (Luxembourg) 31 S.à r.l.” à “MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l.”;

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Acceptation de la démission de Abdoulie Yorro Jallow en tant que gérant de la Société;
4. Nomination de Pierre Fontaine en tant que gérant de la Société; and
5. Transfert du siège social de la Société.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en la faisant passer de "MBERP II (Luxembourg) 31 S.à r.l." à "MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l."

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La dénomination sociale de la Société est "MB Tomahawk Co-Investor S.à r.l."."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Abdoulie Yorro Jallow en tant que gérant de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Quatrième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Pierre Fontaine, résidant professionnellement au 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, né à Saint-Mard (Belgique), le 30 décembre 1966 avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg vers le 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 05 novembre 2015. 2LAC/2015/24972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182430/124.

(150203591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

K Agamemnon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.311.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. K Int RE Investments No1 Ltd, a private company with limited liability organized and existing under laws of Guernsey with company registration number 51455, and with registered office at Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, GY1 3DA Guernsey, and

2. Resolution Real Estate Advisers LLP, a limited liability partnership, organised and existing under the laws of England and Wales, with company registration number OC362435, with its registered office at 31, Bruton Place, W1J 6NN, London, United Kingdom, and

All here represented by Arlette Siebenaler, employee, with address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal;

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing parties are the sole shareholders of K Agamemnon S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 April 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1380 of 24 June 2011 hereinafter, "the Company". The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up by the undersigned notary, on 16 January 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 875 of 12 April 2013.

- that the shareholders hold together the whole capital of the Company,

- that the shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decided to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The shareholders resolved to appoint the Luxembourg Société Anonyme "CF Corporate Services", 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, RCS B165.872 as liquidator of the Company, hereinafter "the Liquidator".

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He is authorized to pay at any time advances from the proceeds of liquidation.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. K Int RE Investments No 1 Limited., une société constituée et existant selon le droit applicable à Guernsey, immatriculée sous le numéro 51455, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3DA Guernsey, et

2. Resolution Real Estate Advisers LLP, une société constituée et existant selon le droit applicable en Angleterre et aux Pays de Galle, immatriculée sous le numéro OC362435, ayant son siège social à 31, Bruton Place, W1J 6NN Londres, Royaume-Uni

Toutes ici représentées par Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de procurations établies sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elles sont les seules associés actuels de la société K Agamemnon S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1380 du 24 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 janvier 2013 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 12 avril 2013;

- que les associés représentent la totalité du capital social;

- que les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de liquidateur la société anonyme luxembourgeoise «CF Corporate Services», 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, RCS B165.872, ci-après «le Liquidateur».

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il est autorisé à payer à tout moment des avances sur le produit de liquidation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35013. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182350/102.

(150203057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

HEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 174.391.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit belge dénommée Sogecom N.V., établie et ayant son siège social au 71, Lentelei, B-2650 Edegem, inscrite au Carrefour des Entreprises sous le N° BE 0460.684.573, valablement représentée par son administrateur-délégué, Mr Christophe Van Dessel, domicilié au 71 Lentelei à B-2650 Edegem,

ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 9 octobre 2015, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée HEE S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 174391, établie et ayant son siège social au L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 décembre 2012, publié auprès le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 février 2013 sous le numéro 480.

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), entièrement souscrites et versé par l'associé unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'associé unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 novembre 2015. 2LAC/2015/24855. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182290/57.

(150202746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Aksa Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.173.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Aksa Capital Limited, une société de droit de Hong Kong, ayant son siège social à 151, Gloucester Road, HK-1004 Wan Chai, enregistrée sous le numéro 1280503,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la Société à responsabilité limitée «Aksa Management S.à r.l.», ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56173, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 août 1996, publié au Mémorial C numéro 598 du 19 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par

- Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 9 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 674 du 26 juin 2003

- Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains le 19 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 988 du 05 octobre 2005,

- Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains le 10 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1859 du 01 septembre 2007,

- Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) le 12 février 2014, publié au Mémorial C numéro 1035 du 23 avril 2014

II.- Que le capital social de la Société à responsabilité limitée Aksa Management S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite Société Aksa Management S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la Société Aksa Management S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'associée unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la Société à responsabilité limitée Aksa Management S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille euros, sont à charge de la Société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation GAC/2015/9299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015181922/61.

(150202958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Anglo American Amapa Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 179.955.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of October.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, acting as a proxyholder of the sole shareholder, ANGLO AMERICAN AMAPA HOLDINGS, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.937 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 October 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° ANGLO AMERICAN AMAPA INVESTMENTS (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.955, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated August 27, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2203 of September 10, 2013.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

2° The share capital of the Company is fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one US Dollars (USD 1) each;

3° The Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company (the "Liquidator");

4° In such capacity, the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;

7° The Liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the Liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 17 Charterhouse Street, London, EC1N 6RA, UK.

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique, ANGLO AMERICAN AMAPA HOLDINGS, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 48 rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.937 (l'Associé Unique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée *ne varietur* par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° ANGLO AMERICAN AMAPA INVESTMENTS (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.955, constituée suivant acte notarié en date du 27 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2203 du 10 septembre 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

2° Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000), représenté par un cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1) chacune.

3° Par la présente, l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

4° En cette qualité, l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Associé Unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Associé Unique;

7° Le Liquidateur et Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le Liquidateur et Associé Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à 17 Charterhouse Street, Londres, EC1N 6RA, UK.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 novembre 2015. GAC/2015/9410. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181940/99.

(150202922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Corinne Sélection Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 55.400.

L'an deux mille quinze, le cinq octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1. Madame Corinne Albertine Josette MANGEN, gérante de société, née à Esch-sur-Alzette le 20 septembre 1966, demeurant à L-3980 Wickrange, 19, rue des Trois Cantons,

2. Madame Cécile BERCHEM, née à Esch-sur-Alzette le 30 janvier 1943, demeurant à L-3899 Foetz/Mondercange, 1, Sonnestrooss;

Les comparantes ont déclaré:

Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée dénommée «CORINNE SELECTION Sàrl» (1996 2406 060), dont le siège social est établi à L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 483 du 27 septembre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.400;

Que le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cents soixante-treize euros et trente-huit cents (61.973,38 euros) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante dix-neuf cents (24,79 euros) chacune;

Que la société ne possède ni d'immeubles, ni de parts d'immeubles;

Que les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de prononcer la mise en liquidation anticipée de la société «CORINNE SELECTION Sàrl» avec effet à ce jour;

Qu'elles déclarent avoir eu pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société;

Qu'elles souhaitent procéder par la voie d'une mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur et dissolution subséquente;

Que les associées prennent, par conséquent, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées prénommées décident de mettre la société «CORINNE SELECTION Sàrl» en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Madame Corinne MANGEN précitée démissionne de son poste de gérante et est nommée à la fonction de liquidateur, avec mission de réaliser et répartir l'actif et d'apurer le passif.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimés à 950 euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mangen, C. Berchem, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-Alzette, le 7 octobre 2015 - EAC/2015/23236 - Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2015.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2015182088/46.

(150202907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

**Acron LuxCo 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Acron Wien Prater S.C.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 190.967.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) ACRON LuxCo 4 GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.625 (the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder"); and

2) ACRON Lux Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.659 (the "Limited Shareholder").

Both parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varieteur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder and the Limited Shareholder of ACRON Wien Prater S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.967 (hereinafter referred to as the "Company"), which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 18th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3377 on November 13th, 2014.

The Unlimited and the Limited Shareholder, represented as aforementioned, requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the denomination of the Company from “ACRON Wien Prater S.C.A.” to “ACRON LuxCo 4 S.C.A.”;
2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the change adopted in item 1 above;
3. Miscellaneous.

II. The Unlimited and Limited Shareholder thus being represented and acknowledging themselves as duly convened and aware of the agenda submitted for deliberation, the present meeting (the “Meeting”) may take place without prior notice, according to article 10 of the Company’s Articles of Incorporation.

The present Meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The Unlimited and Limited Shareholder have then taken the following resolutions:

First resolution

The Unlimited and Limited Shareholder resolves to change the denomination of the Company from “ACRON Wien Prater S.C.A.” to “ACRON LuxCo 4 S.C.A.”.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Unlimited and Limited Shareholder resolve to amend article 1 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

“**Art. 1.** There is hereby formed by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholder and all persons who may become owners of Ordinary Shares a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of ACRON LuxCo 4 S.C.A. (hereinafter referred to as the “Company”).”

Nothing being on the agenda, the Meeting was closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who speaks English and German, states that on request of the Unlimited and Limited Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by first and surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden englischen Textes

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreizehnten Oktober.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

1) ACRON LuxCo 4 GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und registriert beim Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 190.625 (nachstehend „Komplementärin“ genannt); und

2) ACRON Lux Invest S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und registriert beim Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 164.659 (nachstehend „Kommanditist“ genannt),

Beide Parteien sind hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, Angestellte, geschäftsansässig in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund von zwei (2) privatwirtschaftlich erteilten Vollmachten.

Die besagten Vollmachten, unterzeichnet „ne variatur“ von den Erschienenen und der unterzeichnenden Notarin, bleiben dieser Urkunde beigelegt und sind zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die Erschienenen sind die Komplementärin und der Kommanditist der ACRON Wien Prater S.C.A., eine Luxemburger Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) mit Sitz in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 190.967, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis KESSELER, Notar mit damaligem Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, am 18. September 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3377 am 13. November 2014 (nachfolgend als „Gesellschaft“ bezeichnet).

Die wie vorstehend beschriebene Komplementärin und Kommanditist bittet die Notarin folgendes festzuhalten:

- I. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Änderung der Firmenbezeichnung der Gesellschaft von "ACRON Wien Prater S.C.A." in "ACRON LuxCo 4 S.C.A.";
2. Anpassung des Artikel 1 der Satzung um die Änderungen unter dem obengenannten 1. Punkt zu reflektieren;
3. Verschiedenes.

II. Die somit repräsentierten Komplementärin und Kommanditist bestätigten ordnungsgemäß einberufen worden zu sein und die zur Beratung vorgelegte Tagesordnung zur Kenntnis genommen zu haben. Die gegenwärtige Versammlung kann, gemäß Artikel 10 der Statuten der Gesellschaft, ohne vorherige Einladung abgehalten werden.

The gegenwärtige Versammlung ist somit ordnungsgemäß konstituiert und kann ordnungsgemäß über alle Punkte der Agenda beraten.

Die Komplementärin und der Kommanditist haben sodann die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Die Komplementärin und der Kommanditist beschließen die Firmenbezeichnung von "ACRON Wien Prater S.C.A." in "ACRON LuxCo 4 S.C.A." zu ändern.

Zweiter Beschluss

Als Folge der vorangegangenen Beschlussfassung, beschließen die Kommanditistin und der Kommanditist Artikel 1 der Satzung, gemäß folgender Formulierung, zu ändern:

„**Art. 1.** Hiermit wird durch die gegenwärtigen Komplementärin, den Kommanditist und künftigen Inhaber von Stammaktien eine Gesellschaft in der Rechtsform einer Luxemburger Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) mit Namen ACRON LuxCo 4 S.C.A. (nachstehend „Gesellschaft“ genannt) gegründet.“

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten gleich welcher Art, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, trägt die Gesellschaft. Sie betragen schätzungsweise eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Erklärung

Die unterzeichnende Notarin, die der englischen und deutschen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der Alleinigen Gesellschafterin diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen Textes vom deutschen Text, der englische Text maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem Vertreter der auftretenden Parteien, welche der unterzeichneten Notarin durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, hat er zusammen mit der Notarin diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/23754. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181913/119.

(150202938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

JBMN S.A., JB Mac Nortance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JB MAC NORTANCE S.A., en abrégé JBMN S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 112.998, constituée suivant acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 596 du 22 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3915 du 17 décembre 2014.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Mr Benoît Duvieusart, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble au Président et au Scrutateur le «Bureau».

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'«Ordre du jour»):

Ordre du jour

1. Modification des dates de l'année sociale de la Société et modification afférente de l'article 8 des Statuts.

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 383.453 actions représentant l'intégralité du capital, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société de sorte à l'aligner sur l'exercice de l'année civile, courant du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

L'assemblée décide que l'année sociale de la Société, qui a commencé le 1^{er} juillet 2015, se terminera le 31 décembre 2015.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants ou à leur représentant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. DUVIEUSART, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35012. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182345/55.

(150202607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Polki.lu, Association des Femmes Polonaises au Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4430 Belvaux, 87, rue G.D. Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 10.581.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Mme Edyta Gurgul; event manager; 87, rue G.D.Charlotte; L-4430 Belvaux, nationalité polonaise

2. Mme Zuzanna Ducka; journalist; 106b rue de Bettembourg, L-5811 Fentange; nationalité polonaise

3. Mme Gabriela Kaziuk; photographer; 225 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg; nationalité polonaise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Association des Femmes Polonaises au Luxembourg A.s.b.l. en abrégé: "Polki.lu"

Art. 2. L'association a pour objet:

1. à unir la communauté polonaise à Luxembourg,
2. la promotion de la culture polonaise au Luxembourg
3. à promouvoir la coopération polonaise - Luxembourg dans une entreprise l'utilisation des plaines inondables et culturel
4. à organiser la charité visant à soutenir les activités des organisations caritatives et des ONG en Pologne et au Luxembourg.

L'association a en particulier pour missions:

1. réunions, des ateliers et des cours pour les femmes,
2. invitant les clients à partir du Polonais,
3. l'organisation d'événements pour la promotion des marques polonaises au Luxembourg
4. l'organisation d'expositions et de concerts d'artistes polonais,
5. la création et la distribution de matériel promotionnel,
6. le maintien d'un site web et un blog www.polki.lu d'information et de divertissement.

Art. 3. Le siège de l'association est établi à l'adresse 87, rue G.D.Charlotte L-4430 Belvaux. Il peut être transféré dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale. Il ne peut pas être transféré sur le territoire d'un Etat autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Polki.lu.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire (ou bien courriel) à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature co-jointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Art. 18. Le budget de l'association se compose de:

- a) les frais d'adhésion;
- b) les subventions et les subventions versées par les autorités polonaises et le Luxembourg, conformément à la réglementation applicable;
- c) les dons et legs qui sera acceptée que si elle ne viole pas les lois applicables;
- d) autre privé de revenu ou public;
- e) la vente de biens et services en relation avec les objectifs de l'association.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 24.

1. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à 70 euros. Tout nouveau membre sera assujéti à la contribution de 35 euros indexée et est valable pour 1 an à partir de la date de paiement de la cotisation.

2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant maximal de la cotisation annuelle à 200 euros.

Fait à Belvaux, le 26.10.2015.

Edyta Gurgul / Zuzanna Ducka / Gabriela Kaziuk.

Référence de publication: 2015181901/110.

(150203001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Business Consulting Performance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 85, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 201.301.

L'AN DEUX MIL QUINZE.

LE TRENTE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude LANGE, responsable administratif, né le 19 juin 1962 à Verviers (Belgique), demeurant au 171, rue de Diekirch, B-6700 Arlon,

ici représenté par Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 3 octobre 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit-ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Business Consulting Performance».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- le conseil et la formation en organisation des entreprises;
- le conseil et la formation en management des entreprises;
- le conseil et la formation en communication des entreprises.

Elle pourra également d'exercer dans la création, le développement, la commercialisation et la diffusion, par tous moyens, notamment par l'utilisation des nouveaux moyens de communication et de l'Internet, de tous procédés, services ou applications spécifiques liées à l'organisation informatique des entreprises et bureaux de comptabilité;

Elle aura également pour objet:

- la diffusion et le traitement de l'information;
- la conception et l'édition de logiciels;
- l'informatique des réseaux et des télécommunications;
- la prestation de services informatiques.

Le tout directement ou indirectement pour son compte et pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en dation, en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement,

Et généralement toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance, dont celle du gérant qui sera porteur des éventuelles autorisations d'établissement nécessaires.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Claude LANGE, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

Madame Marietta DI GIAMBATTISTA, cadre, née le 5 août 1970 à Luxembourg, demeurant au 1, Um Leisbesch, L-7653 Heffingen,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Le gérant unique pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 85, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande et disposer d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015181987/119.

(150202763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Richard-Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 127.581.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-huit octobre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RICHARD-GROUP», ayant son siège social à L-5823 Fentange, 15, Op der Sterz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127 581, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1282 du 27 juin 2007.

La séance est ouverte à 08.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie LE GROIGNEC, chargée de relations publiques, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable et fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Point unique. Transfert du siège social de L-5823 Fentange, 15, Op der Sterz, à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, et par conséquent modification de l'article deux (2), alinéa premier (1), des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5823 Fentange, 15, Op der Sterz, à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, et de modifier par conséquent l'article deux (2), alinéa premier (1^{er}), des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 08.45 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires pouvant résulter des présentes incombent à la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LE GROIGNEC, G. LANNERS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2015. Relation: EAC/2015/25232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 03 novembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015182579/51.

(150203375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

O&M SCI, Société Civile.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 59, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg E 5.768.

STATUTS

En date du 10 novembre l'an 2015 les soussignés

1) Monsieur Carlos Alberto OLIVEIRA NOGUEIRA, associé gérant, né le 12 juin 1972 à Anais (Portugal), demeurant à 59, rue Michel Hack L-3240 Bettembourg; et

2) Monsieur Valentim GONCALVES MARQUES, associé gérant, né le 8 janvier 1982 à Venezuela, demeurant à 28 Rue Auguste Liesch L 5675 Burmerange

Conviennent constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société, sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial:

«L'acquisition, la vente, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société, pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.»

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: «O&M SCI»

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société, et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Bettembourg

Il pourra être transféré, en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés. Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

La société peut être dissoute avant l'expiration de son terme, par une décision unanime des associés réunis en assemblée générale. Cette décision fixera en même temps la date à laquelle la dissolution prendra effet.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé, ou non.

2. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cent euros (EUR 2.500) représenté par cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, réparti comme suit:

1. M. Carlos Alberto OLIVEIRA NOGUEIRA, cinquante parts sociales	50
2. M. Valentim GONCALVES MARQUES, cinquante parts sociales	50
Total: cents parts	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sociales peuvent être librement cédées entre associés. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation à titre onéreux ou gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses co-associés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres contiendront toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours francs pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, à l'exception toutefois du conjoint survivant et des descendants, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants.

Dans les cas où l'agrément d'un héritier, légataire ou représentant d'un associé est requis, il devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres co-associés, moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêt en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix fixé par un réviseur d'entreprises ou expert comptable désigné d'un commun accord. En cas de désaccord l'expert sera déterminé par ordonnance de référé du Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

L'expert établira la valeur des parts sociales rachetées en tenant compte de la valeur vénale des actifs et de la valeur de rendement découlant des comptes sociaux des trois derniers exercices, approuvés par l'assemblée générale.

Pour le calcul du nombre des parts à reprendre par chaque associé les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé, ou non.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés ou révoqués par une décision unanime des associés réunis en assemblée générale.

Sont nommés gérants: Monsieur Valentim GONCALVES MARQUES, prénommé et M. Carlos Alberto OLIVEIRA NOGUEIRA prénommé, qui pourront engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

4. Assemblée générale

Art. 12. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 13. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion. L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 17 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Toutes les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 5 alinéa 3, 14 alinéas 2 et 17 où les décisions devront être prises à l'unanimité.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes. Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 17. L'assemblée générale statuera à l'unanimité des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social, ainsi que de la fixation des pouvoirs des gérants.

Art. 18. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 19. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2016 un état de la situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements constituent le bénéfice net. Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 20. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la compétence des tribunaux de et à Luxembourg-ville. A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société.

6. Disposition générale

Art. 21. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés prénommés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Le siège est établi au 59, rue Michel Hack L-3240 Bettembourg.

Référence de publication: 2015182470/135.

(150203341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.